

Vade-mecum pour les entretiens des candidat·e·s avec le CI et le CE dans les concours de recrutement

Statut des entretiens

Ces entretiens constituent une spécificité de plusieurs universités de Suisse. Les membres du CI et du CE sont vivement invité·e·s à y participer afin d'exprimer leur avis et de se sentir concerné·e·s par ces procédures de recrutement.

Les entretiens individuels des candidat·e·s aux concours de recrutement avec les membres du corps intermédiaire (CI) et du corps étudiantin (CE) ont un but consultatif et permettent aux membres de la Commission de connaître la perception des membres de ces deux corps sur la qualité des leçons et de l'interaction avec les candidat·e·s.

Conflits d'intérêt

Toute personne participant à ces entretiens s'engage à faire preuve d'impartialité, qu'il s'agisse de candidatures externes ou internes. Il revient à chacun·e des membres présent·e·s de faire état d'une éventuelle situation de conflit d'intérêt dans laquelle il·elle se trouve, qu'elle soit de nature professionnelle ou personnelle (familiale, amitié et inimitié). Les situations de conflit d'intérêt sont précisées dans les Directives 1.3, 1.4 et 1.5 de la Direction. La personne se trouvant dans une situation de conflit d'intérêt ne prend pas part aux discussions portant sur le·a candidat·e concerné·e. Dans le cas d'une candidature interne ou proche de l'Unil, on veille à conserver un regard aussi objectif que possible.

Encadrement des entretiens

Ces entretiens sont encadrés par deux personnes qui n'appartiennent pas à la section concernée ; la Commission s'adresse d'abord aux comités de l'ACIL et de l'AEL, puis si nécessaire à d'autres personnes de ces deux corps. Ces deux membres sont présent·e·s au début des leçons d'épreuve pour établir la liste des membres du CI et du CE assistant à toutes les leçons, puis ils·elles encadrent les entretiens individuels. Cet encadrement consiste à accueillir chaque candidat·e, à veiller au bon déroulement des entretiens, à rédiger une synthèse et à la présenter oralement et par écrit à la Commission.

Déroulement des entretiens

Les membres du CI et du CE se présentent avant de poser leurs questions. Les questions de base sont les mêmes pour tout·e·s les candidat·e·s (ce qui n'empêche pas d'en ajouter d'autres au fil de l'entretien). Elles sont neutres et respectueuses et portent notamment sur les recherches des candidat·e·s, leurs enseignements, leur parcours, leurs projets, leurs réseaux nationaux et internationaux, leur insertion dans la section, dans la faculté et dans l'Université, ou encore la façon dont ils·elles envisagent les interactions avec les différents membres du CI et du CE. Elles sont réparties de façon équitable entre les membres.

Rédaction de la synthèse

La synthèse fait état des avis positifs et négatifs des membres du CI et du CE concernant chaque candidat·e, sans que ne soit établi de classement formel des candidat·e·s. Ces appréciations et commentaires pourront être mentionnés dans le rapport de la Commission.